

**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU 18 FEVRIER 2020**

**L'an deux mille VINGT, le 18 février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie d'Eterville sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.**

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, LEBREUILLY Stéphan, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : JOLIVEL Sylvie, JOUANNEAU Florence, PERNOIT Sylvie,

Absents excusés : Madame DOINARD Marianne a donné pouvoir à Madame JOUANNEAU Florence  
Madame DONGRADI Caroline a donné pouvoir à Madame PERNOIT Sylvie  
Madame SCHIER Magali a donné pouvoir à Madame JOLIVEL Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur BAUMGARTEN Christophe a été désigné secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	10
Date de convocation : 13 février 2020	
Date d'affichage : 13 février 2020	

**Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 31 janvier 2020. Le procès-verbal est approuvé à la majorité des présents. Abstention de Madame JOUANNEAU Florence, Madame JOLIVEL Sylvie et Monsieur BAUMGARTEN Christophe, absents lors de ce conseil.

*Monsieur le Maire quitte la salle du conseil*

**✓ Délibération n° 03-2020 : Approbation du compte administratif 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Jean TOSCAN, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Thierry SAINT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Jean TOSCAN pour le vote du compte administratif,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	854 652.37 €	887 140.16 €	1 741 792.53 €
Titres émis	1 015 523.37 €	871 704.25 €	1 887 227.62 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>160 871.00 €</b>	<b>- 15 435.91 €</b>	<b>145 435.09 €</b>
Résultat antérieur reporté	363 308.33 €	136 531.41 €	499 839.74 €

<b>Résultat de clôture hors restes à réaliser</b>	<b>524 179.33 €</b>	<b>121 095.50 €</b>	<b>645 274.83 €</b>
Restes à réaliser dépenses		422 350.00 €	422 350.00 €
Restes à réaliser recettes		97 100.00 €	97 100.00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>325 250.00 €</b>	<b>325 250.00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>		<b>204 154.50 €</b>	<b>204 154.50 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le compte administratif 2019.

► **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

*Retour de Monsieur le Maire*

✓ **Délibération n° 04-2020 : Approbation du compte de gestion 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisé par le Trésorier de Caen-Orne et Odon et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,  
 Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

**Proposition**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

► **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 10**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 05-2020 : Reprise et affectation des résultats 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le compte administratif de l'exercice 2019,  
 Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal.

Considérant que le compte administratif 2019 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 524 179.33 €
- Un excédent de la section d'investissement de 121 095.50 €
- Un besoin d'autofinancement de 204 154.50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'affecter une part de l'excédent de la section de fonctionnement de 204 154.50 € au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L ;2311-5 et R.231, le solde de l'excédent de fonctionnement soit 320 024.83 € étant porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2020
- D'affecter l'excédent de la section d'investissement de 121 095.50 € au compte 001 en section d'investissement du budget 2020

▷ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 06-2020 : Approbation du budget primitif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** les quatre sections :

Section fonctionnement : Dépenses

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	424 605.00 €
012	Charges de personnel	257 260.00 €
014	Atténuations de produits	321 900.00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 950.00 €
66	Charges financières	10 400.00 €
67	Charges exceptionnelles	34 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 146 115.00 €</b>
022	Dépenses imprévues	75 975.54 €
042	Opération d'ordre entre sections	10 714.29 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>86 689.83 €</b>
	<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 232 804.83 €</b>

Section fonctionnement : Recettes

Chap.	Libellé	Propositions
013	Atténuations de charges	4 200.00 €
70	Produits de service	91 180.00 €
73	Impôts et taxes	642 400.00 €
74	Dotations et participations	163 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 000.00 €
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>912 780.00 €</b>
002	Excédent reporté	320 024.83 €
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>320 024.83 €</b>
	<b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>1 232 804.83 €</b>

Section investissement : Dépenses

Chap.	Libellé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	3 650.00 €
10	Dotations fonds divers	10 550.00 €
16	Remboursement d'emprunt	38 700.00 €
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>52 900.00 €</b>
	Reste à réaliser	422 350.00 €
020	Dépenses imprévues	35 614.29 €
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>457 964.29 €</b>
	<b>Total cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>510 864.29 €</b>

Section investissement : Recettes

Chap.	Libellé	Propositions
10	Dotations fonds divers réserves	77 800.00 €

1068	Excédents de fonctionnement	204 154.50 €
	<b>Total recettes réelles</b>	<b>281 954.50 €</b>
001	Excédent reporté	121 095.50 €
040	Opération d'ordre entre sections	10 714.29 €
	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>131 809.79 €</b>
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>413 764.29 €</b>
	Reste à réaliser	97 100.00 €
	<b>Total cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>510 864.29 €</b>

➤ **ADOPTÉ** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 232 804.83 €
Section d'investissement	510 864.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 743 669.12 €</b>

▷ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 07-2020 : Vote des taux d'imposition 2020**

Vu le projet de budget primitif de l'année 2020

Vu l'article 1379 du Code général des impôts

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les taux 2020 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Il est proposé de garder les mêmes taux que 2019.

Il est précisé que les taux respectent la proportionnalité entre les différentes taxes

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident les taux suivants :

- Taxe habitation : 19.60 %
- Taxe sur le foncier bâti : 34.36 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 52.14 %

▷ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 08-2020 : Attribution de la subvention 2020 à l'école Marie Montagne**

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de fonctionnement à l'école Marie Montagne d'Eterville. Monsieur le Maire rappelle les montants mis au budget pour les écoles suite à la demande du Directeur :

- Fournitures : 6 250.00 €
- Petit matériel : 850.00 €
- Transport : 3 800.00 €
- Subvention : 5 000.00 €
- Investissement : 1 250.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de cinq mille euros (5 000.00 €) à l'école Marie Montagne

- **Adopté à l'unanimité :**
- pour : 10
  - contre : 00
  - abstention : 00

✓ **Délibération n° 09-2020 : Caen la mer – Avenant à la convention de mise à disposition du local technique**

Un bail emphytéotique avait été signé entre la commune d'Eterville et la société Partélios Habitat le 20 juillet 2006 pour une durée de 21 ans afin d'y réaliser la construction d'un atelier communal.  
Une convention de mise à disposition entre la Communauté urbaine Caen la mer et la commune d'Eterville portant sur son local technique, d'une surface totale de 300 m<sup>2</sup> situé 18 rue de l'intendance, cadastré section AD numéro 128 sis à Eterville, a été signée le 15 mars 2018.

Le bail emphytéotique ayant été résilié au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la commune d'Eterville étant devenue propriétaire de son local, il y a lieu de régulariser un avenant ladite convention de mise à disposition.

Ainsi, le projet de convention, figurant en annexe, a pour objet de définir les modifications apportées à l'article 4 « travaux » et à l'article 5 « modalités financières »

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 5211-4-1 I,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté urbaine Caen la mer,

VU l'avis de la commission administration générale et ressources internes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REJETE les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux

- **Rejeté à l'unanimité :**
- pour : 00
  - contre : 10
  - abstention : 00

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35*

BAUMGARTEN Christophe		LEBREUILLY Stephan	
DONGRADI Caroline	A donné pouvoir à Mme PERNOIT Sylvie	PERNOIT Sylvie	
DOINARD Marianne	A donné pouvoir à Mme Florence JOUANNEAU	SCHIER Magali	A donné pouvoir à Mme JOLIVEL Sylvie
JOLIVEL Sylvie		TOSCAN Jean	
JOUANNEAU Florence			

**Certificat d'affichage**

A la porte de la mairie :

- Affiché le : 20 Feb 2020
- Retiré le : 26 Mars 2020



Fait à ETERVILLE, le 18 février 2020

Le Maire

Thierry SAINT



Commune d'Eterville  
Conseil municipal, séance du 18 février 2020

